

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 mars 2018**

Le 15 mars 2018, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20H00 sous la présidence de Monsieur TRUBERT Claude, Maire.

**Etaient présents** : MM. GALBOIS, CHASSAGNE, BELLEC-AUTRINAL, BOUETARD, FOUVILLE, VIGNAIS, TREDAN, VACHER, TEMPLIER, DUTRIEUX, BONNIN, ROLLAND, ROZé.

**Etait absent** : M. De L'ESPINAY (procuration à M. CHASSAGNE)

**Délibération n°2018/4 : Acquisition foncière**

Monsieur le Maire fait part du souhait de M. GRASLAND Fabrice de rétrocéder gratuitement au profit de la commune de St-Maugan la voie privée lui appartenant et desservant deux habitations situées au lieu-dit « La Coignardière ».

Les parcelles correspondant à l'assise foncière de la voie privée sont cadastrées section A n° 190 et 1156 pour une contenance totale de 1 077 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité et sous réserve que la voie en question soit remise en état selon les recommandations qui lui seront données par le service voirie de la Communauté de Communes St-Méen Montauban, décide :

- D'accepter la rétrocession gratuite au profit de la commune des parcelles cadastrées section A n° 190 et 1156 correspondant à l'assise foncière de la voie privée située à La Coignardière,
- Que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge du vendeur,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

**Délibération n°2018/5 : Amortissements subvention d'équipement**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a versé en 2016 une subvention d'équipement de 2 000 € à une personne privée pour l'installation d'une réserve incendie.

Ce type de subvention est amortissable, il convient donc de décider de la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir la subvention en question sur une année. Les crédits seront donc inscrits au budget primitif 2018.

Délibération n°2018/6 : Subvention de fonctionnement 2018

Après avoir examiné toutes les demandes de subvention, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les subventions 2018 ci-après :

Mme TREDAN, Présidente de l'Association Culturelle Malganaise, ne prend pas part au vote de la subvention correspondante,

Mme VACHER vote contre la subvention relative à la Société de Chasse.

Les subventions ci-après sont votées à la majorité absolue des suffrages exprimés.

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>Montants 2018</b>
COMITE DES FÊTES MALGANAIS	405
PARENTS D'ELEVES MALGANAIS	600
SOCIETE DE CHASSE ST MAUGAN	120
COMICE AGRICOLE ST-MEEN	559
ASSO. CULTURELLE MALGANAISE	200
SEJOURS DECOUVERTE/LINGUISTIQUE* FAMILLES DE ST MAUGAN	200
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE ST MEEN	50
ADMR ST MEEN	226.40
ALCOOL ASSISTANCE ST MEEN	50
GYM DÉTENTE MALGANAISE	90
<b>TOTAL</b>	<b>2 500.40</b>

Le Maire,



**Claude TRUBERT**

